

Des charges à anticiper

La filière apicole a débuté un travail de collecte de références technico-économiques qui sera prochainement disponible. En attendant, nous attirons votre attention sur les postes de charges qui pèsent sur les résultats économiques de l'exploitation et qu'il faut donc bien anticiper.

conduite du cheptel	Petit matériel « bois » ; Cheptel ; Cire ou prestation de gaufrage ; Produits de nourrissage ; Fournitures et petit équipement d'élevage ; Honoraires et produits vétérinaires
transformation	Petit matériel ; Ingrédients ; Produits d'entretien
commercialisation	Emballages et étiquettes ; Frais d'expédition ; Communication ; Foires et marchés ; Analyses et contrôles (miels, balances, ...)
matériel	Carburants ; Entretien matériel roulant ; Entretien matériel miellerie et de transformation ; Achats fournitures et petits équipements ; Amortissement des véhicules, du matériel « bois », du matériel de miellerie et de transformation, des bâtiments, du matériel informatique
bâtiments	Location ; Entretien
foncier	Fermage (y compris en nature) ; Impôts fonciers ; Entretien du foncier et éventuellement amortissements des améliorations foncières si travaux d'aménagements importants sur un rucher
main d'œuvre	Charges sociales MSA ; Salaires et charges
autres	Frais financiers et intérêts des emprunts ; Taxe CASDAR et impôts ; Assurances ; véhicules ; bâtiments ; ruches ; matériel ; autre ; Frais de gestion - comptabilité ; Eau ; Gaz ; Electricité ; Déplacements ; Cotisations professionnelles ; Documentation et formation ; Frais postaux ; Frais téléphoniques ; Fournitures de bureau

Points de vigilance

- **Bien se former** : une mauvaise gestion de votre cheptel pourrait vous amener à tout perdre, par exemple en raison d'un essaimage non maîtrisé, de problèmes sanitaires non identifiés, ou d'une estimation des provisions erronée.
- **Supporter les piqûres d'abeille** et avoir un kit de secours. En apiculture professionnelle, les piqûres sont inévitables.
- **Avoir conscience de la charge de travail** très lourde en saison. En période de miellées, il faut assurer la gestion des colonies, la pose et récolte des hausses, l'extraction, et les transhumances. Cela veut parfois dire travailler jour et nuit.
- **Réfléchir son système de commercialisation** pour limiter le temps passé, surtout en saison.

Contacts

- **Pour en savoir plus sur l'apiculture et vous former (niveau initiation)**, contactez le syndicat apicole départemental le plus proche. Retrouvez la liste sur internet : <http://ada-auvergne.adafrance.org/liens/syndicats.php>
- **Pour en savoir plus sur le métier d'apiculteur**, professionnaliser votre activité d'apiculteur, et envisager une installation professionnelle :
Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne
Exploitation agricole de l'EPLFPA - Allée de Marmilhat - 63370 Lempdes
ada.auvergne@gmail.com - ☎ 04 73 90 66 68 - ☎ 06 41 53 14 72



Opération soutenue par l'Etat-PIDIL-FICIA.



APICULTEUR PROFESSIONNEL

Un métier d'une grande technicité

Vous envisagez de devenir apiculteur professionnel ? Cette plaquette est pour vous.

Les compétences requises

Au-delà des compétences requises pour toute exploitation agricole (gestion administrative et financière, commercialisation...), l'apiculture a quelques spécificités :

Connaissance des ressources mellifères

De bonnes bases de botanique sont nécessaires à l'apiculteur pour identifier les espèces présentes dans un environnement donné, et être ainsi capable d'en mesurer le potentiel mellifère (quantités de pollen et de nectar disponibles, et à quelle époque)

Capacité d'élevage de reines

Les apiculteurs subissent des pertes de ruches importantes, en période hivernale comme en saison. De plus, les diminutions de productivité et de longévité des reines les obligent à renouveler leur cheptel plus fréquemment. Une des solutions consiste à acheter du cheptel, mais les exploitations sont confrontées à des difficultés d'approvisionnement : l'offre ne suit pas les besoins. De plus, en termes de calendrier, les apiculteurs ont souvent besoin de cheptel en début de saison apicole, alors que celui-ci n'est pas encore disponible sur le marché français. Enfin la qualité des reines ou des essaims (productivité, longévité, sensibilité aux maladies...) disponibles sur le marché n'est pas garantie. Maîtriser l'élevage sur son exploitation devient donc un facteur clé de réussite.



TÉMOIGNAGE

David PIGEON,

apiculteur installé en 2009 à Naucelles (15)

En 2007, j'étais apiculteur amateur en recherche d'emploi, et j'ai alors envisagé de développer cette activité, qui me plaisait notamment parce que c'est un métier manuel, varié, et saisonnier. Avant de m'installer, j'ai travaillé deux saisons chez un apiculteur professionnel, et entre temps, je me suis formé en suivant un BPREA. Je me suis bien équipé dès la première année (environ 100 000 € d'investissements), mais l'emprunt a été difficile à assumer, car j'ai subi des pertes lourdes et des aléas climatiques.

Mes conseils pour ceux qui souhaitent se lancer :

- Acquérir au préalable de l'expérience auprès d'apiculteurs professionnels
- Persévérer malgré les aléas climatiques ou les pertes car une bonne année peut récompenser tous nos efforts
- Limiter la pression financière en limitant les investissements initiaux quand c'est possible (entraide)
- Garder des contacts avec des collègues pour échanger, se rassurer en réalisant que des troubles constatés le sont par d'autres, et progresser en s'enrichissant mutuellement.



Formations conseillées

1. Initiation

Apports : théorie indispensable pour être capable d'interpréter les observations faites dans une ruche ; ce premier niveau est généralement requis pour engager toute démarche d'installation, et est absolument nécessaire pour s'assurer que l'activité correspond à l'image qu'on s'en fait.

2. BPREA ou titre apicole

Apports : gestion d'une exploitation en tant qu'entre-

prise, approfondissement des notions théoriques, et parfois mise en pratique (selon établissements)

3. Stage en exploitation professionnelle

Apports : mise en pratique indispensable pour acquérir les techniques et l'organisation du travail

4. Formation en élevage

Apports : techniques d'élevage adaptées à son système de production ; l'idéal est d'alterner formations courtes et mises en pratique sur l'exploitation.

Des investissements à maîtriser

Le chiffrage est à établir au cas par cas ; on compte généralement entre 80 000 et 120 000 € pour débiter, hors bâtiment.

• Choisir son cheptel

Pour limiter le budget et développer ses compétences progressivement, il est préférable de privilégier la multiplication de son propre cheptel à l'aide de techniques d'élevage.

• S'équiper en matériel

- Matériel «bois» (ruches, hausses, ruchettes, ...) et tout autre matériel d'élevage : prévoir du matériel standardisé ; l'auto-construction n'est pas forcément rentable, selon les aides auxquelles on a accès.

- Matériel d'extraction : une chaîne d'extraction complète est un investissement certes très pratique mais également très coûteux (10 000 € minimum en occasion). Il est conseillé de débiter avec du petit matériel, idéalement deux extracteurs, quitte à y passer plus de temps et à se faire aider, ou de trouver un apiculteur chez qui extraire, dans le cadre d'une entraide.

- Fûts et éventuellement matériel de mise en pot

- Matériel de manutention des fûts (gerbeur) et éventuellement des ruches

- Matériel de transport des ruches : le choix est vaste, il est important de bien raisonner son investissement en fonction du nombre de transhumances et des conditions d'accès aux ruchers.

• Prévoir un bâtiment avec :

- Une zone d'extraction du miel



- Un espace de stockage du miel en fûts, éventuellement avec une chambre chaude

- Eventuellement un espace de transformation

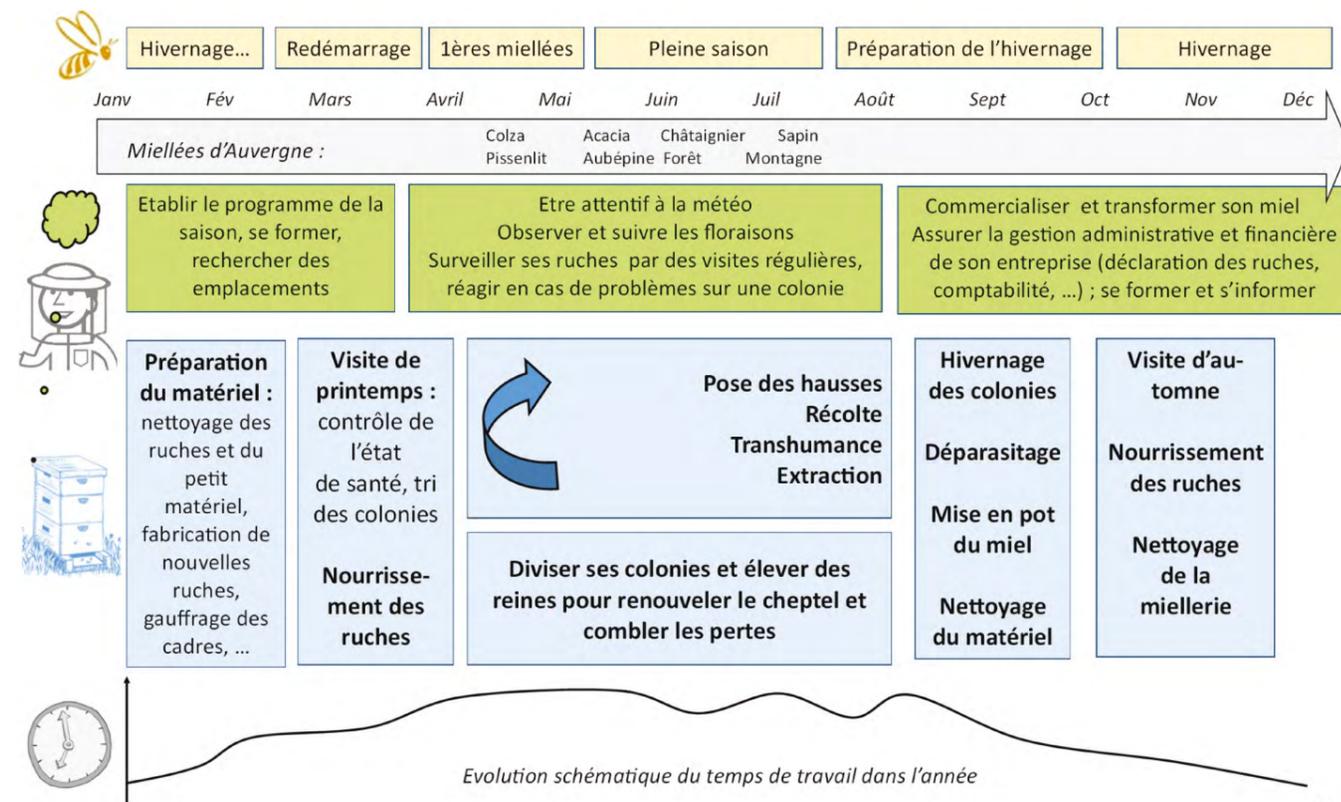
- Un espace de stockage du matériel «bois».

Il est couramment admis au sein de la filière qu'il faut au total disposer d'un mètre carré pour une ruche en production. Au sol, une surface lisse et résistante (béton ciré) assure un confort de travail non négligeable.

Une organisation du travail cruciale

La saison est courte : tout se joue en quelques semaines, entre mi-avril et mi-juillet. Les fenêtres météo sont parfois limitées : impossible de réaliser des opérations sur les ruches en cas de pluie, de vent, d'orages, et certaines situations nécessitent une grande réactivité, comme la gestion de la fièvre d'essaimage, ou les opérations de récolte pour des miels de crus. Au contraire, l'hiver, les tâches ne sont pas urgentes mais doivent être faites : il faut s'imposer une discipline. La commercialisation, lorsqu'elle est assurée en direct, peut vite être chronophage. L'apiculteur doit donc savoir gérer son temps pour concilier ses différentes tâches.

Un travail au rythme des saisons



Aides aux investissements

1. Aides du programme apicole européen

Afin d'aider au développement de l'apiculture en Europe, l'Union Européenne a arrêté un programme pour la période triennale 2013-2016. En France, FranceAgriMer assure la mise en œuvre de ce programme. Parmi plusieurs dispositifs d'aide, il existe une aide au maintien et développement du cheptel apicole et une aide à la rationalisation de la transhumance, toutes deux accessibles aux apiculteurs (affilié AMEXA ou cotisant solidaire et ayant plus de 70 colonies).

Ce dispositif est en cours de modification, pour prendre connaissance des dernières informations, rendez-vous sur le site www.franceagrimer.fr, rubrique «Autres filières», «Apiculture», puis onglet «Aides».

Exemple des investissements éligibles jusqu'en 2015 : Subvention forfaitaire pour ruches neuves vides, ruchettes neuves vides, incubateur/couveuse, nuclei de fécondation, essaïms, reines ; Subvention jusqu'à 40 % de l'investissement hors taxes pour divers équipements de transhumance

2. Aides régionales

Les apiculteurs peuvent également bénéficier d'aides au titre du programme de développement rural 2014-2020 de la région Auvergne, notamment dans le cadre de :

- la mesure 414 «aide à la diversité des productions agricoles»

bâtiment, matériel d'extraction, et plus généralement matériel de production non éligible dans le dispositif ci-dessus

- la mesure 422 «aide aux projets de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs et de circuits courts». local et matériel de transformation, matériel de commercialisation en circuit court

Le détail des mesures est à retrouver ici :

<http://www.auvergne.fr/faisonsvivreurope/>

Il existe d'autres possibilités de soutien : vous renseigner auprès des collectivités de votre territoire.

TÉMOIGNAGE



Alexandre CHAUVET,

apiculteur installé en 2009 à Ludesse (63)

Apiculteur amateur depuis l'adolescence, j'ai travaillé 8 saisons dans une exploitation professionnelle, et je me suis lancé en 2009. Mes motivations étaient également le goût du travail en plein air, et le plaisir de travailler pour soi, sans patron. Aujourd'hui, je suis toujours autant animé par la passion du métier, ses aspects techniques, et la réactivité qu'il exige. J'estime cependant que l'incertitude dans laquelle nous travaillons est grande (mortalités, aléas climatiques).

Mes conseils pour ceux qui souhaitent se lancer :

- Etre prudent dans ses investissements : le recours à l'emprunt doit être bien réfléchi et la variabilité de la production bien prise en compte.

- Penser dès le début à utiliser du matériel standard pour anticiper une mécanisation, car après 40 ans, il est difficile d'envisager l'apiculture professionnelle sans aide pour la manutention des ruches.

- Bien identifier son système de commercialisation et son marché pour bien calibrer son système de production (impact sur la gamme de miel notamment).